

Assemblée générale extraordinaire de Vents du Sud scrl du 27/9/2018

Procès verbal de réunion

(Secrétariat assuré par Pascale Wéry et Olivier Pesesse)

3 points étaient à l'ordre du jour :

- Un projet d'investissement hydroélectrique ;
- Une proposition de participation à l'évolution de Cociter ;
- Le rapport des activités du groupe écureuil de Vent du Sud.

1. INVESTISSEMENT DANS UN PROJET HYDRO-ELECTRIQUE

présenté par Olivier Pesesse, administrateur

Une opportunité pour Vent du Sud d'investir dans l'énergie hydraulique nous est proposée par la coopérative Emission Zéro et la société privée HYDRO B. Le C.A. y est favorable et la soumet aux coopérateurs.

Vent du Sud côtoie depuis longtemps Emission Zéro, coopérative pionnière en Wallonie, implantée à Namur mais active dans toute la Wallonie et comprenant des coopérateurs de l'ensemble de la Belgique. Ses activités énergétiques sont très diversifiées puisqu'elle est active à la fois dans l'éolien, le solaire (projet d'Auchain), la biométhanisation et l'hydro-électrique. Emission Zéro n'a pas manqué de soutenir les administrateurs de VdS et de partager son expérience dès notre fondation, dans un esprit d'entraide coopératif tel que développé au sein de Rescoop.

Emission Zéro, a été approchée par la société privée HYDRO B, spécialisée dans l'hydro-électrique, qui souhaite ouvrir son projet à une coopérative.

Qui est HYDRO B ? Cette société privée de type « familial » est gérée par 3 entrepreneurs associés. Ils se sont montrés assez proches, dans les échanges avec Emission Zéro, d'un esprit coopératif, et c'est tout naturellement que, en vue de l'expansion de leurs activités, ils se sont tournés vers un partenaire potentiel coopératif. Leur projet hydroélectrique comprend actuellement 5 installations réparties dans plusieurs lieux sur la Sambre: Monceau hydro, Marcinelle, Auvélais, Roselie, et sur l'Ourthe : les Grosses Battes à Angleur qui est leur projet le plus puissant.

Emission Zéro est partante, à condition toutefois que la part « coopératives » soit au moins pour 50% contre 50% partenariat privé. Elle compte cependant mettre un maximum de 25% et donc propose les 25% restant (soit 925.000€) aux autres coopératives de Rescoop. La totalité du capital visé équivalant à 3.700.000 €.

La question de la participation de Vent du Sud à ce projet est posée à ses coopérateurs, sachant que la somme à engager serait encore à négocier avec les autres coopératives intéressées. Le CA propose un minimum de 50.000€ et un maximum de 100.000€ à y

engager. Il ne s'agit pas uniquement d'investir mais aussi de participer activement au projet.

Les avantages pour VdS de prendre part à ce projet seraient nombreux:

- Diversifier notre production, qui permet de réduire les risques. L'hydroélectrique est moins puissant que l'éolien mais la production a l'avantage d'être régulière, et la durée de vie des installations est plus longue (les concessions sont sur 20 ans, renouvelables) ;
- Acquérir de nouvelles connaissances techniques dans le cadre d'un réseau coopératif ;
- Renforcer le réseau coopératif par un projet commun ;
- Orienter la vente de la production vers COCITER plutôt que vers un autre distributeur, lui permettant de bénéficier d'un flux électrique hydro donc plus régulier, et donc renforçant son autonomie;
- Saisir une des dernières possibilités hydroélectriques en Wallonie.

Les risques cependant existent :

- Il y a toujours un risque technique et industriel
- Nous n'avons pas d'expertise technique dans ce domaine et ne maîtrisons pas les différents enjeux;
- Nous restons dépendants de l'évolution des certificats verts (Monceau hydro est acquis mais pas les autres) ;
- La gouvernance à 50/50 coopératif/privé est un challenge car il existe un risque de paralysie en cas de désaccord ;
- Le risque est cependant limité à l'apport de capital (100.000€ maximum).

Différents questionnements sont soulevés et débattus :

- Concernant l'impact environnemental : Les retenues d'eau existent déjà, il s'agit de les équiper de turbines, donc pas d'impact environnemental nouveau ;
- Concernant le rendement, qui semble assuré mais dont on ne voit le retour qu'après 4 ans ;
- Concernant l'éloignement géographique du projet, qui toutefois est relatif et n'empêche pas que le principal des activités de VdS est à ancrage local. Des coopérateurs « non-locaux » sont présents en Assemblée générale et témoignent que VdS s'étend vers d'autres horizons par ses coopérateurs mêmes.

Le vote est effectué et le projet est approuvé

- par 11 oui contre 1 non par les coopérateurs A
- par 53 oui contre 10 non par les coopérateurs B.

2. SOUTIEN DU DEVELOPPEMENT DE COCITER

présenté par Jérôme Mackels, coopérateur de VdS membre du CA de Cociter à ce titre.

Un long document descriptif a été transmis avec la convocation à l'AG pour expliquer la situation et la nécessité de refinancement de Cociter.

Deux nouveaux associés ont rejoint Cociter : Emissions Zero (voir point précédent) et Bocagen (nouvelle coopérative du pays de Herve). Les travaux en « cercle » se tiennent depuis début 2017 et regroupent des représentants de toutes les coopératives.

Dans le cadre des autorisations de fourniture données par la Cwape, il est demandé à Cociter de passer à la « grande licence » (autorisation de fourniture qui permet à terme de dépasser 5.000 à 10.000 clients). La grande licence permettra aussi à Cociter d'améliorer nettement sa visibilité en étant présent sur le comparatif de la Cwape. Pour ce faire, un business plan a été élaboré par le « cercle finance » qui s'appuie sur une re-capitalisation en 3 ans par

- 150.000€ de capital supplémentaire amené par chaque coopérative en proportion de son capital propre (pour un capital total de 603.000€)
- 500.000€ de prêt subordonné rémunéré à 2% à amener par chaque coopérative dans la proportion de son capital également. Ce prêt sert de garantie auprès des GRD (Ores,...)
- facture de service pendant 3 ans à chaque coopérative

Ceci représente pour VdS

- 0€ à amener comme capital supplémentaire (vu le capital de 43.000 € déjà engagé)
- 25.540€ de prêt subordonné
- facture de service de 3.169 € en 2018 et 2.640 en 2019 et 2.113 en 2020.

Cette approche permet pour VdS de réduire l'apport à un total de 76.463 (dont 25.540€ de prêt subordonné récupérable après 3 ans), au lieu du capital de 80.000€ qui avait été envisagé en 2017 (voir AGE de mars 2017).

Ce plan d'affaire se base sur une progression du nombre de clients à un total de 3.130 clients au 1/1/2019, 4.330 clients au 1/1/2020 et 5.530 au 1/1/2021 et montre un résultat net annuel positif à partir de 2019 et un résultat net consolidé en 2023 (dettes actuelles de plus de 250.000€ apurées).

Le CA soutient cette proposition car elle permet de consolider Cociter, de garantir sur le moyen terme le service de fourniture que fournit Cociter à tous les coopérateurs et rendre dans l'objectif de la coopérative de favoriser le circuit court entre coopérateur producteur/fournisseur d'énergie/coopérateur consommateur.

Après questions/réponses et débat, la proposition suivante est soumise au vote :

Approuvez-vous la participation de VdS au plan de refinancement sur 3 ans de Cociter, en donnant mandat au CA de s'assurer :

- *d'une participation équitable de tous les associés à ce plan*
- *d'une amélioration de la gouvernance (statuts et ROI de Cociter)*
- *d'un avantage pour le coopérateur-client.*

Le vote est effectué et la proposition est approuvée, par

- 11 oui contre 2 non parmi les coopérateurs A
- 45 oui contre 17 non par les coopérateurs B.

3. ACTIVITES DU GROUPE « ECUREUIL » DE VENT DU SUD

présenté par Stéphane Hartman, coopérateur de VdS et membre du groupe de travail « Ecoreuil ».

Le groupe Ecureuil a examiné les possibilités de soutien par Vent du Sud d'associations locales ayant des projets visant des économies d'énergie. Ceci s'inscrit dans les actes fondateurs de VdS, qui l'engagent vis-à-vis de ses membres et de la commune d'Arlon.

Le groupe Ecureuil a fait un appel à candidatures dans le réseau associatif. Un seul dossier a été rentré jusqu'à présent. Après analyse détaillée et échanges avec le porteur du projet, le groupe ne juge pas opportun de répondre positivement à ce dossier par un prêt, en raison de craintes quant à sa viabilité économique.

Une demande est faite à tous les coopérateurs de continuer à relayer, dans le monde associatif, cet appel à candidatures.

La séance est levée à 22hrs45